

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 avril 2019

**Rapporteur :
Madame Karine ARZ**

N° 34

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 03/05/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/05/2019
(accusé de réception du 02/05/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations de solidarité internationale

Les demandes de subvention des associations de solidarité internationale pour un montant de 10 000 € sont soumises à l'avis de la Commission des Solidarités puis sont présentées en conseil municipal pour décision.

Après avoir délibéré (monsieur Matthieu STERVINOU ne prenant pas part aux délibérations), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder les subventions suivantes :

Ligne budgétaire 041 6574 900 : Associations de solidarité internationale

Nom de l'association	Montant en euros
CICODES (Centre d'information Cornouaillais pour un Développement Solidaire) <i>Informier sur les enjeux de la solidarité internationale, comprendre les interdépendances mondiales et donner des pistes pour agir ; éduquer à la citoyenneté et à la solidarité internationale, pour comprendre le monde, déconstruire les idées reçues et participer à sa transformation ; accompagner les porteurs de projets de solidarité internationale ; fédérer les acteurs de la solidarité internationale et de défense des droits humains.</i>	
Subvention de fonctionnement	5 000
Aide à l'organisation de la Fête des droits de toutes les couleurs	5 000

2 - d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°2 à la convention du 6 juillet 2017 entre la ville de Quimper et le Centre d'Information Cornouaillais pour un Développement Solidaire (CICODES).